



Joint défaillant sur baignoire

Par **Framboise92**, le **02/03/2017** à **19:53**

BONJOUR marque de **politesse**[smile4]
Ma salle de bains a été entièrement refaite :
facture de l'entrepreneur du 31/12/2015.
Le joint baignoire/carrelage en silicone se décolle-
actuellement de 15 cm et risque de créer une fuite.
Mon entrepreneur contacté m'écrit par
mail : "un joint qui se décolle au bout d'un an n'a rien d'étonnant (!), le délai pour les
assurances est de 6 mois."
Qu'en est-il, et que puis-je faire ?
Vous remerciant de votre
réponse.

Par **morobar**, le **03/03/2017** à **08:54**

Bonjour,
Vous lui demandez les preuves de son propos en lui indiquant que la garantie
biennale est de 2 ans, et que la garantie de conformité est aussi de 2 ans.
Durant ce délai il
lui appartient de démontrer son absence de responsabilité.
Vous terminez en vous étonnant
qu'il préfère risquer une procédure d'injonction de faire, plutôt que d'envoyer un compagnon
qui va réparer en une 1/2 heure et un fond de cartouche de joint à la pompe.